

CARNET DE NOTES



BRI :

rencontre avec madame
le directeur central de la PJ

Une délégation d'UNITE SGP POLICE - FO, composée de Jérôme Moisant, secrétaire national, Leslie Rival, responsable investigation/renseignement et Denis Roussel, référent BRI, a été reçue le mardi 18 novembre 2014 par Mme Mireille Ballestrazzi, directeur central de la police judiciaire, M. Frédéric Veaux, son adjoint, et M. Frédéric Doidy, chef de la BRI Nationale.



L'entrevue portait sur les difficultés que rencontrent les Brigades de Recherche et d'Intervention, en contact direct et quotidien avec les malfaiteurs les plus dangereux. Ces brigades spécialisées, déployées sur tout le territoire national, sont engagées sans relâche dans la lutte contre le crime organisé. Antennes de l'O.C.L.C.O., à compétence nationale, elles sont en mesure de répondre à toutes sollicitations, à tout moment et en tous lieux. Elles sont en charge de toute la partie opérationnelle des affaires sensibles. L'actualité le prouve régulièrement. Avec quels moyens matériels et en hommes ?

C'était précisément l'objet de cette audience, qui a duré trois heures.

Voici notre carnet de notes...

Budgets de fonctionnement



La direction centrale vise la centralisation des budgets de la BRI. Elle estime qu'une centralisation effective des budgets de fonctionnement des BRI à la DCPJ doit permettre une meilleure harmonisation des moyens entre chaque unité en armement, munitions, parc automobile, moyens de surveillance... pour ne plus impacter le budget des services territoriaux.

Parc Automobile



La direction entend prioriser au niveau central l'affectation des véhicules d'occasion, de toutes marques, y compris étrangères, au bénéfice des B.R.I. Nous avons fait remarquer qu'une motorisation de 2,0 litres de cylindrée pour une puissance de 150 cv représente un minimum ; la direction a accepté cette revendication. Un budget sera prévu pour 2015 avec la dotation de véhicules puissants. De même, l'affectation des véhicules saisis seront prioritairement au bénéfice des brigades.

Nous avons rappelé que le parc automobile des B.R.I. devait être diversifié, en marque comme en gabarit et qu'il devait nécessairement être différencié des véhicules banalisés administratifs traditionnels. La direction envisage d'ailleurs la location de véhicules. Cette piste est à l'étude. Nous avons demandé à obtenir communication des protocoles si un véhicule devait être endommagé durant une opération. De même, nous avons fait remarquer que se posait le problème du matériel police (gyrophare, deux-tons...)

Enfin, il a été convenu que la dotation de quatre véhicules banalisés, un véhicule de surveillance (type « sous-marin ») complétée par un voire deux deux-roues paraissait la dotation minimum pour un groupe opérationnel. A l'étude.

Paquetage d'affectation



Nous saluons la création du paquetage destiné aux nouveaux arrivants de fonctionnaires en B.R.I. Afin qu'il soit complet, nous souhaitons y ajouter les deux armes de poing Glock modèles 17 et 26, le module de visée laser/lampe TLR-2, l'étui de cuisse Safariland, gilet pare-balle lourd et casque balistique, radio P2G, kit piéton et kit New Eagle ou équivalent pour l'intervention.

D'autre part, nous avons précisé que ce pack devra également être affecté à tous les anciens membres en fonction des besoins.

La direction nous suit sur cette demande. Notre proposition a séduit l'assemblée. Une étude budgétaire va y être consacrée afin de concrétiser ce complément.

Armement



Nous nous sommes entendus avec l'administration pour finaliser rapidement la dotation en Glock 17 pour les BRI non encore pourvues.

En complément du fusil d'assaut HK G36 en calibre 5,56 mm, une dotation de pistolets mitrailleurs en 9 mm doit remplacer le retrait du HK MP5. Une arme de ce type par groupe semble satisfaisante, mais pour l'instant, le modèle n'est pas encore choisi. Madame Ballestrazzi va missionner la SDRES pour déterminer et acquérir l'arme correspondante aux besoins, le HK modèle MP5 n'étant plus produit. Un effort sera également apporté pour la protection auditive des opérateurs en intervention.

Nous avons obtenu la dotation d'un deuxième Libervit Door-Raider pour chaque brigade, afin de permettre la simultanéité d'opérations. Cependant, au regard du coût pour la Direction centrale, la SDRES sera missionnée pour planifier ce besoin. Dans l'attente, le directeur central propose la mise en place d'un « pool » que solliciteraient les BRI pour les missions anticipées.



Régime dérogatoire

Nous avons fait remarquer qu'en concertation avec la DRCPN, il apparaît nécessaire d'obtenir un régime dérogatoire pour affecter les effectifs de BRI. Le renforcement de personnels est devenu compliqué -voire impossible- en raison du respect du quota des effectifs des autres directions de la police nationale.

7 fonctionnaires minimum !



Initialement prévus à 8 fonctionnaires, les services tournent généralement à 6 fonctionnaires. Nous avons demandé qu'un minimum de 7 fonctionnaires soit respecté dans chaque brigade, nécessaire à l'efficacité du dispositif BRI.

Madame le directeur s'est engagée à remonter toutes les brigades à 7 fonctionnaires en 2015. Une réflexion est engagée à la direction centrale afin de renforcer le dispositif BRI de la DIPJ de Bordeaux et un effort particulier doit être apporté à la BRI de Rouen.

Avancement parallèle



Nous avons proposé un avancement parallèle géré par la direction centrale, prioritaire et non concurrentiel par rapport à l'ensemble des effectifs des services territoriaux. De plus, certains membres de BRI ne bénéficient pas d'arrêtés administratifs d'affectation «BRI». La compétence nationale OPJ impose une affectation dans un service central judiciaire à compétence nationale. Une modification de l'arrêté régulariserait cette incohérence administrative. La direction n'est pas opposée à un avancement parallèle et centralisé, mais elle nous a fait savoir qu'il est du rôle de la DRCPN de réfléchir sur un régime particulier. C'est donc notre prochaine étape.

Demande de prime statutaire



Nous avons demandé qu'une prime statutaire soit versée à chaque membre actif de la BRI, en compensation de la disponibilité exceptionnelle requise dans ce service. La direction soutient notre démarche. Elle propose une certification professionnelle officielle et reconnue pour tous les opérateurs et ce, dès l'obtention de l'habilitation. Les difficultés liées à l'application légale de Geopol ne fait que renforcer la détermination de notre directeur pour l'obtention de cette prime, dans le respect des statuts particuliers et missions des BRI.

Favoriser les officiers au choix



C'est un fait, il est de plus en plus rare de trouver des officiers en BRI. Les places étant libres, nous proposons de favoriser les effectifs qui remplissent les conditions pour être nommé officier au choix avec conservation de l'affectation en BRI. Autant favoriser la promotion interne ! La direction approuve et va travailler cette idée.

Projet de formation continue



Afin de favoriser la formation continue, nous avons soumis l'idée d'une session annuelle des cadres des BRI afin d'établir des bilans et d'adapter si besoins les différentes techniques employées, interpellations, interventions, armement, matériel de surveillance, et permettre ainsi des mises à niveau permanentes. A l'étude, mais la direction semble favorable.

Vers un rapprochement avec la FIPN ?



Dans un contexte international tendu et dans la continuité de l'harmonisation de l'armement des BRI à celui de la FIPN, nous avons demandé très ouvertement si un rapprochement BRI/FIPN est à l'ordre du jour. La réponse est non, mais il est apparu évident que le dispositif des BRI de la DCPJ est complémentaire à celui de la FIPN. De plus, dans un évènement grave, la BRI peut amener son expertise.

Mutualisation à Marseille



Nous avons soumis quelques inquiétudes concernant : le vieillissement du personnel ; la reconversion des fonctionnaires ; la mutualisation des cellules techniques avec la Sécurité Publique (expérimentation à Marseille). Sur ce point précis, nous avons fait part des risques de perte en réactivité quant à la mise en place de ces cellules communes délocalisées. Les BRI sont très consommatrices de ces moyens spécifiques de surveillance. Notre Directeur nous a rappelé qu'il s'agissait pour le moment d'une étude expérimentale dont le site pilote est à la DIPJ de Marseille. Le but est de mutualiser et harmoniser ces moyens techniques pour les services dans une vision globale « Police Nationale ». Nous resterons attentifs à l'évolution de ce projet car il nous apparaît important que les B.R.I. soient associées à la réflexion.